

# Gabès : Projet de charte pour protéger les oasis

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2013

Un projet de charte pour la protection et le développement des oasis tunisiennes a été exposé au cours d'un séminaire régional organisé à Gabès par l'Association de protection de la ville de Gafsa, avec la collaboration de l'Association tunisienne pour l'environnement et la nature de Gabès.

Cette charte, qui est une sorte de pacte national, vise la reconnaissance du système des oasis avec ses dimensions écologique, sociale, économique et culturelle. Il comprend 23 chapitres généraux et des orientations sectorielles portant sur la préservation du sol et de la flore, la lutte contre la désertification et la sauvegarde des ressources hydriques. La charte compte, aussi, des articles sur la protection des terres agricoles, la lutte contre la pollution, la sauvegarde de l'héritage culturel et naturel, l'aménagement territorial, la planification urbaine, ainsi que l'éducation, la sensibilisation, la formation, la recherche scientifique, l'encouragement à l'investissement et la consolidation de la coopération internationale. Elle fixe, en outre, les rôles régissant le rôle des organisations professionnelles agricoles et industrielles, ainsi que celui des associations, en plus d'autres dispositions.

Au cours de ce séminaire, un aperçu a été présenté sur cette charte et sur son importance pour la protection des oasis tunisiennes qui sont menacées de disparition, aujourd'hui, alors qu'elles représentent un héritage culturel qu'il faut sauvegarder et reconnaître en tant que l'une des composantes de l'héritage agricole national et mondial. Ce projet de charte a bénéficié du soutien et de l'aide de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture - FAO, et du Fonds mondial pour l'environnement - PNUE. Les parties qui l'ont préparé souhaitent qu'elle fasse partie du préambule de la nouvelle constitution tunisienne, en vue d'aider à l'instauration d'un système juridique spécial pour les oasis tunisiennes, lequel permettrait de mettre fin à l'importante dégradation de ce bien national à cause de différents facteurs dont les changements climatiques, l'expansion urbaine, le délaissement, le morcellement de la propriété, l'insuffisance des eaux d'irrigation et la pollution industrielle.

La Presse (Tunis) - AllAfrica 18-01-2013